



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



Pays de Duras

2025-2026

PROJET PÉDAGOGIQUE ALSH CC PAYS DE DURAS

13 Avenue Aristide Briand - 47120 Duras

07.83.28.47.67

alsh-ccpaysdeduras@lecgs.org

<https://www.lecgs.org/fr/site/ccpd.php>

Sommaire

Introduction	5
CONTEXTUALISATION GÉOGRAPHIQUE	5
Superficie et démographie	6
Zoom sur la commune de Duras	6
Territoire, économie et cadre de vie.....	6
Communes principales du Pays de Duras.....	6
Forces du territoire.....	6
Les écoles du territoire	7
Répartition des écoles.....	7
Effectifs et cycles	7
Lien avec l'ALSH.....	7
Objectif.....	7
Le Centre de Loisirs Intercommunal	8
I. Le Projet Éducatif de LEC Grand Sud	8
Les valeurs fondatrices du projet éducatif de LEC GS	8
Les axes transversaux du projet	8
II. Objectifs pédagogiques	9
1. Développer l'intelligence émotionnelle	9
2. Favoriser l'expression artistique et créative	9
3. Renforcer la coopération et le vivre-ensemble.....	9
4. Construire un projet collectif fédérateur	9
III. Modalités d'accueil.....	9
Jours d'ouverture :	10
Horaires :	10
Accueil par tranches d'âge :	10
IV. La place de l'enfant	10
V. Les partenariats.....	10
Le Projet de Direction	10
Missions du centre de loisirs :	11
Orientations de la direction :	11
FONCTIONNEMENT DE L'ALSH INTERCOMMUNAL	12
I. LA STRUCTURE.....	12
Locaux.....	12
II. PLAGES D'ACCUEIL ET TARIFS.....	14
a) Horaires d'ouverture	14

b) Taux d'encadrement	14
c) Journée type	15
d) Tarifs et facturation.....	15
e) Equipe d'animation	15

Introduction

La Communauté de Communes du Pays de Duras, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), exerce pleinement les compétences qui lui sont déléguées par ses communes membres. Dans ce cadre, elle conduit des actions d'intérêt communautaire visant à dynamiser le territoire et à améliorer la qualité des services proposés à la population, notamment dans le domaine de l'action sociale.

Soucieuse de développer une politique ambitieuse en faveur de l'Enfance, la Communauté de Communes a mis en place un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), dont la gestion est assurée par l'association Loisirs, Éducation & Citoyenneté Grand Sud. Ce service accueille les enfants des 17 communes du territoire, ainsi que ceux des actifs travaillant sur le secteur.

Initialement ouvert uniquement durant les grandes vacances, l'Espace Enfance du Pays de Duras a progressivement élargi ses périodes d'accueil pour répondre aux besoins des familles. Il fonctionne désormais tous les mercredis ainsi que pendant l'ensemble des vacances scolaires, pour les enfants de 3 à 11 ans.

- Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis dans la Structure Enfance, répartis en groupes selon leur tranche d'âge :
 - Les mercredis : 3/5 ans, 6/8 ans et 9/11 ans ;
 - Pendant les vacances scolaires : 3/5 ans, 6/8 ans et 9/11 ans.

L'équipe pédagogique, sous la direction de Justine Mariotto - Directrice Enfance et Jeunesse cherche à accompagner au mieux le développement personnel de l'enfant grâce à de multiples activités favorisant l'intégration, l'acceptation de soi et l'épanouissement personnel. Le projet pédagogique qui suit a été rédigé en accord avec les acteurs concernés, montrant la volonté commune de travailler main dans la main.

CONTEXTUALISATION GÉOGRAPHIQUE

Située au nord-ouest du département de Lot-et-Garonne, en région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de Communes du Pays de Duras regroupe 17 communes rurales autour de la commune centre de Duras. Ce territoire, à dominante agricole et viticole, se caractérise par un cadre de vie paisible, un tissu social de proximité et un patrimoine riche, notamment autour de l'histoire du château de Duras.

Le Pays de Duras est frontalier de plusieurs autres départements : la Gironde au nord et à l'ouest, et la Dordogne au nord-est. Il bénéficie ainsi d'une position géographique stratégique, entre les bassins de vie de Marmande, Sainte-Foy-la-Grande et Bordeaux.

Malgré son caractère rural, ce territoire connaît une évolution démographique portée par l'installation de jeunes familles et d'actifs. Cette dynamique renforce les besoins en matière de services à la population, notamment en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes.

Superficie et démographie

- **Superficie totale** : environ **226,9 km²**, soit environ 22 690 hectares
- **Population totale** : environ **5 740 habitants** (recensement 2019), soit une densité de **25 hab./km²**
- Aucune commune ne dépassant les 2 000 habitants, le plus gros bourg, **Duras**, compte environ **1 220 hab.**

Zoom sur la commune de Duras

- **Surface** : 20,17 km²
- **Population** : ~1 219 habitants (données 2019–2022), densité de 60 hab./km²
- **Altitude** : entre **28 m et 128 m** (moyenne ~109 m)
- Situation à **23 km au nord-ouest de Marmande**, sur la rive droite de la vallée du Dropt

Territoire, économie et cadre de vie

- Un **espace rural marqué par l'agriculture**, principalement viticole (AOC Côtes de Duras), arboricole, et céréalière
- Patrimoine culturel et historique riche autour du **château de Duras** (forteresse médiévale, musée, festival de théâtre)
- Le territoire reste **faiblement densifié**, mais connaît un regain démographique lié à l'installation de jeunes familles et actifs

Communes principales du Pays de Duras

Certains des principaux bourgs et villages composant cette intercommunalité :

- **Duras** (~1 220 hab.)
- **Lévigac-de-Guyenne** (~690 hab.),
- **Saint-Sernin** (~490 hab.),
- **Loubès-Bernac** (~420 hab.)
- Communes de petite taille (entre 90 et 350 hab.) telles que **Auriac-sur-Dropt**, **Baleyssagues**, **Savignac-de-Duras**, **Villeneuve-de-Duras**, etc.

Forces du territoire

- **Cadre de vie privilégié**, territoire paisible à taille humaine
- **Rôle central de Duras**, tant pour les services (collège, crèche, maison médicale) que pour la vie culturelle
- **Besoin croissant de services à la population**, notamment en direction de l'enfance et de la jeunesse, en lien avec l'arrivée de nouvelles familles et l'émergence d'un projet intercommunal dynamique

Les écoles du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Duras est composé de **17 communes rurales**, réparties sur un vaste périmètre géographique. Malgré un habitat dispersé, le territoire dispose d'un **réseau structuré d'écoles publiques** de proximité, permettant un accueil scolaire de qualité pour les enfants du territoire.

Répartition des écoles

Le Pays de Duras compte **plusieurs écoles primaires (maternelles et élémentaires)** regroupées principalement au sein de **Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)** afin de mutualiser les moyens tout en maintenant une offre éducative de proximité. Les principales communes disposant d'écoles sont :

- **Duras** : École maternelle et élémentaire publiques
- **Lévignac-de-Guyenne** : École élémentaire
- **Saint-Sernin** : École élémentaire
- **Baleyssagues, Auriac-sur-Dropt, Savignac-de-Duras, etc.** : Communes partenaires dans les RPI
- Certains enfants sont également scolarisés dans des écoles proches hors territoire, notamment à **Marmande, Sainte-Foy-la-Grande ou Monségur**, en fonction de la localisation des familles et de leurs choix éducatifs.

Effectifs et cycles

Les effectifs des écoles sont globalement **stables**, avec une légère tendance à la hausse ces dernières années dans certaines communes, liée à l'arrivée de nouvelles familles. La répartition par cycle (maternelle, cycle 2 et cycle 3) varie selon les implantations, certains RPI répartissant les niveaux sur plusieurs villages.

Lien avec l'ALSH

L'Accueil de Loisirs du Pays de Duras entretient des **liens étroits avec les écoles du territoire**, que ce soit par :

- La **continuité éducative** mise en œuvre dans les projets pédagogiques (rythmes, valeurs partagées, thématiques d'animation) ;
- Les **passerelles entre temps scolaire et périscolaire**, en particulier les mercredis et vacances scolaires ;
- La **coordination avec les enseignants et directeurs** dans le cadre de projets communs (fêtes de fin d'année, activités culturelles, sensibilisation à la citoyenneté, etc.).

Objectif

Cette présence scolaire de proximité renforce le sentiment d'appartenance des familles au territoire et favorise le **développement harmonieux de l'enfant** dans ses différents temps de vie (école, loisirs, famille). L'ALSH du Pays de Duras s'inscrit pleinement dans cette logique

de **cohérence éducative territoriale**, en proposant un cadre complémentaire à l'école, à la fois ludique, bienveillant et porteur de sens.

Le Centre de Loisirs Intercommunal

Inscrit dans une **démarche territoriale de cohésion et de continuité éducative**, le Centre de Loisirs Intercommunal du Pays de Duras s'appuie pleinement sur les orientations définies par le **Projet Éducatif Territorial (PEDT)** ainsi que le **Plan Mercredi**. Il est également en cohérence avec les valeurs portées par **Loisirs, Éducation & Citoyenneté Grand Sud (LEC GS)**, structure gestionnaire de l'ALSH.

I. Le Projet Éducatif de LEC Grand Sud

LEC Grand Sud est une association à but non lucratif, implantée dans les régions du Grand Sud, qui œuvre depuis de nombreuses années dans le champ de **l'éducation populaire**. Organisation laïque, elle regroupe un réseau d'associations et de fédérations engagées dans les domaines des **politiques éducatives, de la formation, des loisirs, de la jeunesse et de la culture**.

Dans un contexte où la **qualité de vie et le vivre-ensemble** deviennent des priorités pour l'attractivité des territoires ruraux, **LEC GS affirme son rôle d'acteur clé du développement local**, en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets éducatifs.

Les valeurs fondatrices du projet éducatif de LEC GS

Pour garantir une **cohérence éducative forte** entre l'association et ses structures de terrain, LEC GS décline ses orientations autour de valeurs fondamentales :

- **L'humanisme, la solidarité et l'ouverture culturelle**, comme socles de toute action éducative ;
- **L'accès aux loisirs pour tous**, en veillant à l'épanouissement personnel de chaque enfant et en encourageant la **mixité sociale et culturelle** ;
- **La coéducation**, en mobilisant tous les acteurs éducatifs autour d'une **approche globale de l'enfant** (parents, école, animateurs, institutions, etc.) ;
- **La citoyenneté active**, en donnant une place centrale à la **participation des enfants, des jeunes et des familles** dans la vie de la structure, et en valorisant l'engagement des équipes éducatives et des bénévoles.

Les axes transversaux du projet

Afin de garantir un **ancrage fort et partagé** du projet éducatif, LEC GS met en avant trois axes transversaux, véritables fils conducteurs de ses actions :

- **Le développement durable**, pour éveiller les consciences à la préservation de l'environnement et aux enjeux écologiques ;
- **L'intergénérationnel**, pour encourager le lien entre les âges et la transmission des savoirs ;

- **La diversité et l'ouverture culturelle**, comme leviers d'inclusion, de tolérance et de citoyenneté.

II. Objectifs pédagogiques

Pour l'année scolaire 2025–2026, l'Accueil de Loisirs du Pays de Duras s'oriente autour d'un **fil conducteur central** :

« **Explorer, comprendre et exprimer ses émotions à travers des activités artistiques, ludiques, sportives et coopératives.** »

Ce thème transversal accompagnera les enfants tout au long de l'année, en respectant leur rythme et leur âge, avec pour point d'orgue une **création collective de spectacle** prévue en **juin 2026**, mêlant théâtre, chant, danse, expression corporelle et arts visuels.

Nos objectifs pédagogiques s'articulent autour de quatre axes complémentaires :

1. Développer l'intelligence émotionnelle

- Aider l'enfant à **identifier, nommer et comprendre** ses émotions.
- Mettre en place des **rituels et ateliers** pour accueillir et exprimer ses ressentis.
- Utiliser le jeu, la parole, le mouvement et l'art comme supports d'expression.

2. Favoriser l'expression artistique et créative

- Encourager la **liberté d'expression** à travers diverses disciplines : arts plastiques, théâtre, danse, chant, vidéo, etc.
- Offrir des espaces et du temps pour **expérimenter, créer et partager**.
- Valoriser les productions des enfants tout au long de l'année.

3. Renforcer la coopération et le vivre-ensemble

- Proposer des **activités collectives** favorisant l'écoute, le respect, la solidarité et la gestion des conflits.
- Impliquer les enfants dans des **projets communs** porteurs de sens.
- Développer l'empathie et la coopération à travers le jeu et le travail en équipe.

4. Construire un projet collectif fédérateur

- Mettre en place un **parcours émotionnel progressif** de septembre à juin.
- Amener chaque enfant à **trouver sa place** dans la construction du spectacle final.
- Impliquer familles et partenaires locaux dans la valorisation de la création artistique.

III. Modalités d'accueil

L'ALSH Enfance du Pays de Duras accueille les enfants **de 3 à 11 ans**, issus des 17 communes de la Communauté de Communes, ainsi que ceux dont les parents travaillent sur le territoire.

Jours d'ouverture :

- **Tous les mercredis** en période scolaire
- **Toutes les vacances scolaires** (hiver, printemps, été, automne)

Fermeture annuelle : 2 jours fin Août

Horaires :

- Accueil matin : 7h30 – 9h30
- Activités : 9h30 – 12h / 14h – 16h30
- Pause méridienne : 12h – 14h
- Départ échelonné : 16h30 – 18h30

Accueil par tranches d'âge :

- **3-5 ans** : activités centrées sur la motricité, la découverte sensorielle et le jeu libre.
- **6-11 ans** : projets thématiques, jeux coopératifs, sorties et ateliers créatifs.

IV. La place de l'enfant

L'enfant est au cœur de notre projet. Il est reconnu comme un individu à part entière, capable d'agir, de réfléchir et de proposer. Nous mettons en œuvre des outils pour favoriser sa **parole, son autonomie et son implication** dans la vie du centre :

- **Conseils d'enfants** (par tranche d'âge ou en mixité)
- **Boîtes à idées** et mur d'expression
- **Projets participatifs** (organisation de spectacles, jeux, aménagements...)

Nous portons une attention particulière à l'**inclusion de tous les enfants**, notamment ceux en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.

V. Les partenariats

Afin d'enrichir notre action et de s'ancrer dans la réalité locale, l'ALSH travaille en lien étroit avec :

- **Les écoles** du territoire pour assurer une continuité éducative,
- **La Communauté de Communes du Pays de Duras**, notre principal partenaire institutionnel,
- **Les associations locales** (culture, sport, environnement, patrimoine),
- **Les familles**, considérées comme des partenaires à part entière du projet éducatif.

Le Projet de Direction

Dans la continuité des objectifs pédagogiques fixés pour l'année 2025–2026, la direction du centre de loisirs intercommunal du Pays de Duras affirme son engagement à proposer une

structure **au service des enfants, des familles et du territoire**. Le projet de direction s'inscrit dans une logique de **cohérence éducative, de coopération locale et d'épanouissement global de l'enfant**.

Missions du centre de loisirs :

- **Développer des activités en lien avec les réalités du territoire**, en tenant compte des besoins des familles, des ressources locales et des spécificités du milieu rural.
- **Favoriser la complémentarité entre les différents acteurs éducatifs** (écoles, familles, associations, collectivités) pour assurer une continuité dans les parcours des enfants.
- **Être un lieu de loisirs, de découverte et de repos**, mais aussi d'expression et de valorisation, où chaque enfant trouve sa place.

Orientations de la direction :

Dans le cadre du projet pédagogique axé sur l'exploration et l'expression des émotions, la direction se fixe plusieurs priorités :

- **Favoriser une relation de confiance avec les familles**, grâce à un accueil bienveillant, des temps d'échange réguliers et une communication claire et ouverte.

L'implication des familles dans la préparation du spectacle final (costumes, décors, participation au jour J...) sera également encouragée pour renforcer ce lien.

- **Encourager l'épanouissement de chaque enfant**, en lui offrant des temps de loisirs adaptés à son rythme, qui permettent à la fois la détente, la découverte, et l'expression de ses émotions à travers des activités créatives, sportives et culturelles.
- **Promouvoir le vivre-ensemble et la citoyenneté**, en développant des actions qui valorisent la coopération, la solidarité et la participation active des enfants aux décisions de la vie du centre (ex : conseil d'enfants, choix des scènes ou des chorégraphies, préparation du spectacle).
- **Agir en faveur de l'inclusion**, en veillant à ce que chaque enfant – quels que soient ses besoins, ses différences ou ses difficultés – soit accueilli, accompagné et reconnu dans sa singularité. Des actions de sensibilisation au handicap seront proposées tout au long de l'année.
- **Créer une dynamique d'équipe éducative**, en soutenant la professionnalisation, la réflexion partagée et la cohésion entre les animateurs.

La direction valorise les temps de concertation, la formation continue, et l'émergence de projets portés collectivement par l'équipe, notamment en lien avec les différentes étapes du parcours émotionnel de l'année.

FONCTIONNEMENT DE L'ALSH INTERCOMMUNAL

Le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) repose sur un cadre défini dans le règlement intérieur de la structure. Vous trouverez ci-dessous les principales modalités d'organisation, d'inscription et d'accueil mises en œuvre sur notre territoire.

I. LA STRUCTURE

Locaux

Les bureaux administratifs de l'ALSH sont :

13 avenue Aristide Briand, 47120 Duras.

L'accueil des enfants de **3 à 11 ans** est dans les locaux de l'École du Cerisier :

7 avenue Aristide Briand, 47120 Duras.

Une permanence administrative est assurée **les mardis et jeudis de 9h00 à 17h00, lundis et vendredis de 14h à 17h**. En dehors de ces créneaux, les rendez-vous doivent être pris au préalable.

a) Modalités d'inscription

Un **dossier unique d'inscription** est requis pour l'ensemble du service. Il est remis aux familles sur demande et doit être retourné complété **avant l'arrivée de l'enfant**.

Le dossier comprend :

- Une **fiche de renseignements** et une **fiche sanitaire**. En cas d'allergies ou de pathologies spécifiques, un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) pourra être mis en place.
- Un **contrat d'inscription** (un exemplaire pour la famille et un pour la structure).
- Une **attestation des vaccinations** à jour (photocopie du carnet de santé).
- Le **règlement intérieur** signé.

Toute modification importante (adresse, numéro de téléphone, situation familiale, quotient familial, allergies...) doit être signalée à la direction dans les plus brefs délais.

b) Modalités de réservation

Les familles reçoivent les programmes d'activités accompagnés d'une **fiche de réservation** (par mail, Messenger, en main propre, sur le mini-site de LEC Grand Sud, le site de la Communauté de Communes ou le Facebook de l'ALSH).

Délais de réservation :

- **Vacances scolaires** : au minimum **2 semaines avant** le début de la période.
- **Mercredis** : au minimum **1 semaine avant** la date concernée.

Les réservations peuvent être transmises :

- Par dépôt dans la boîte aux lettres,
- Par mail ou Messenger,
- En main propre.

Les inscriptions tardives seront traitées en fonction des **places disponibles**. Une **liste d'attente** sera constituée si besoin.

Ces réservations conditionnent l'organisation des repas et des effectifs encadrants : leur respect est essentiel.

c) Modalités de navette

Un **service de transport collectif gratuit** est proposé par la Communauté de Communes pour faciliter l'accès au centre de loisirs.

- La demande doit être faite au moment de la réservation ou **au plus tard la veille avant 16h**.
- Les **arrêts ne seront desservis** que si une demande est faite dans les délais.
- Un **parent ou adulte autorisé** doit obligatoirement être présent aux arrêts pour déposer ou récupérer l'enfant. En cas d'absence, l'enfant sera **reconduit au centre**.

Le circuit de ramassage est établi selon les besoins identifiés sur le territoire. Détails disponibles sur simple demande.

d) Conditions d'annulation

Les annulations ou absences injustifiées pourront être facturées dans les cas suivants :

- Annulation **moins de 72h ouvrées** avant la date réservée (ex. : vendredi pour le mercredi suivant), par appel ou mail.
- Absence **non justifiée** le jour même, sans **certificat médical ou justificatif** (hospitalisation, décès, accident...).

Ces mesures visent à garantir un accueil de qualité pour tous.

II. PLAGES D'ACCUEIL ET TARIFS

a) Horaires d'ouverture

Le centre de loisirs fonctionne :

- **Mercredis en période scolaire**
- **Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires**

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h30

Formules d'accueil proposées :

- Journée complète
- Matin
- Après-midi
- Matin + repas
- Repas + après-midi

Formule	Arrivée	Départ
Journée	7h30 – 9h30	16h30 – 18h30
Matin	7h30 – 9h30	11h45
Après-midi	13h30	16h30 – 18h30
Matin + repas	7h30 – 9h30	13h30
Repas + après-midi	11h45	16h30 – 18h30

b) Taux d'encadrement

Les enfants sont répartis en groupes d'âge selon la législation en vigueur :

Mercredis :

- 3-5 ans : 1 animateur pour 10 enfants
- 6-8 ans : 1 animateur pour 14 enfants
- 9/11 ans : 1 animateur pour 14 enfants

Vacances scolaires :

- 3-5 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- 6-8 ans : 1 animateur pour 12 enfants
- 9-11 ans : 1 animateur pour 12 enfants

c) Journée type

HEURE	ACTIVITE
7H30 – 9H30	Accueil échelonné – Activités libres – Jeux – Devoirs – Préparation
9H00 – 9H30	Arrivée des enfants en navette – Répartition par groupes
9H30 – 10H00	Temps de parole
10H00 – 11H30	Activités programmées par groupes
11H30 – 12H00	Rangement – Temps libre – Sanitaires
12H00 – 13H00	Repas
13H00 – 13H45	Temps calme – Repos ou sieste selon l'âge
14H00 – 16H00	Activités programmées
16H00 – 16H15	Goûter
16H30 – 18H30	Départ échelonné – Temps libre – Aide aux devoirs – Jeux

Les temps libres permettent à l'enfant de choisir ses activités selon ses envies. L'adulte y joue un rôle d'accompagnateur, non de moteur.

d) Tarifs et facturation

Les **tarifs** sont fixés par la **Communauté de Communes du Pays de Duras** et calculés en fonction du **Quotient Familial (QF)**.

10 tranches tarifaires permettent un ajustement progressif entre le tarif plancher et le plafond.

Les tarifs s'appliquent aux résidents de la Communauté de Communes et des communes conventionnées.

La grille complète des tarifs est disponible sur demande.

e) Equipe d'animation

L'équipe d'animation du centre de loisirs de Duras est constituée d'une directrice, de deux animatrices référentes et de plusieurs animateurs avec un statut différent : permanent, saisonnier, remplaçant ou encore stagiaire. Chacun à son rôle à jouer, et le travail en équipe assure un fonctionnement bienveillant du centre.